



FICHE PRODUIT

Flexiterme

Vos avantages

- risque de change entièrement couvert pour le montant convenu
- gestion simple et flexible
- cours identique pour tous les tirages
- aucun besoin de trésorerie à la conclusion du contrat
- aucun coût de couverture

Les inconvénients

- aucune participation à un éventuel mouvement favorable de la monnaie
- engagement ferme d'acheter (ou de vendre) un montant en monnaie, qui pourrait être supérieur au besoin effectif
- coût éventuel en cas de revente du produit avant la date d'exercice finale

Vos besoins

Ce produit est destiné principalement aux entreprises exportatrices ou importatrices qui souhaitent gérer et couvrir leur risque de change en toute simplicité et qui ne connaissent pas précisément les dates exactes de leurs flux en monnaies étrangères.

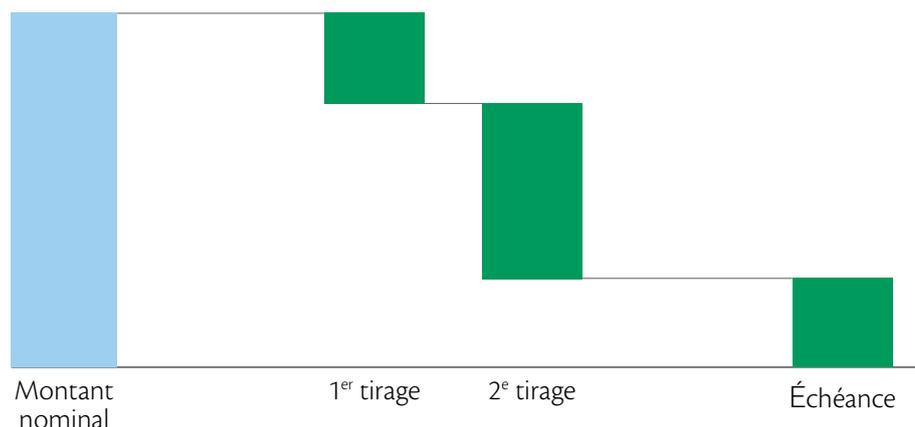
Fonctionnement

Ce produit vous permet de couvrir votre risque de change durant toute la période convenue avec la possibilité d'effectuer des tirages selon vos besoins.

Le montant total de la monnaie achetée ou vendue (selon vos besoins), le cours et la durée de vie du contrat sont connus à la date de la transaction. Chaque tirage se fait donc au même cours pour toute la durée du contrat.

À l'échéance du contrat, si vous n'avez pas pris livraison de l'entier du montant convenu, le solde vous sera livré.

Exemple de Flexiterme avec 2 tirages



Informations complémentaires

- **Devises proposées:** la plupart des monnaies traitées sur le marché des changes
- **Montant nominal:** fixé par la cliente ou le client à la conclusion du Flexiterme (le montant minimal équivaut à CHF 100 000)
- **Date de tirage:** possible durant toute la durée de vie du contrat en fonction des besoins de la cliente ou du client
- **Date de valeur:** date de tirage + 2 jours ouvrés
- **Échéance (date de valeur finale):** fixée par la cliente ou le client à la conclusion du Flexiterme (durée maximale de 12 mois)

Formalités requises

- Mandat-cadre pour transactions OTC sur devises et métaux précieux ou contrat-cadre pour produits dérivés OTC
- Limite pour opérations OTC
- Liste des personnes autorisées à effectuer des transactions avec la Salle des marchés de la BCV (pour les entreprises)

Contact

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous au 021 212 42 42.

www.bcv.ch/invest

Exclusion de responsabilité. Bien que nous fassions tout ce qui est raisonnablement possible pour nous informer d'une manière que nous estimons fiable, nous ne prétendons pas que toutes les informations contenues dans le présent document soient exactes et complètes. Nous déclinons toute responsabilité pour des pertes, dommages ou préjudices directs ou indirects consécutifs à ces informations. Les indications, cours, taux, conditions, prestations et opinions présentées dans ce document peuvent être modifiées en tout temps et sans préavis.

Absence d'offre et de recommandation. Ce document a été élaboré dans un but exclusivement informatif et ne constitue ni un appel d'offre, ni une offre d'achat ou de vente, ni une recommandation personnalisée d'investissement. Les risques liés à certains placements, en particulier les dérivés, ne conviennent pas à tous les investisseurs. Nous vous recommandons de vous renseigner sur les risques inhérents, notamment, en consultant la brochure Swissbanking « Risques inhérents au commerce d'instruments financiers » (laquelle est disponible dans nos locaux ou sur notre site internet à l'adresse suivante : http://www.bcv.ch/static/pdf/fr/risques_particuliers.pdf), avant toute opération. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains instruments financiers peuvent être interdites ou sujettes à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (par ex. UE, UK, US, US persons).

Marques et droits d'auteur. Le logo et la marque BCV sont protégés. Ce document est soumis au droit d'auteur et ne peut être reproduit que moyennant la mention de son auteur, du copyright et de l'intégralité des informations juridiques qu'il contient. Une utilisation de ce document à des fins publiques ou commerciales nécessite une autorisation préalable écrite de la BCV.

Téléphones. Les communications sur les numéros de téléphones de la BCV peuvent être enregistrées ; lorsque vous nous appelez, nous considérons que vous acceptez cette procédure.